



Le mot du Directeur

Vous tous hospitaliers, chers collègues,

Cette fin de crise et la reprise progressive d'une configuration normale de nos établissements amènent des espoirs légitimes de voir renforcer les moyens alloués à la santé. Dans le même temps, certaines mesures annoncées par le gouvernement depuis plusieurs semaines commencent à être mises en œuvre. C'est notamment le cas du versement de la prime exceptionnelle aux agents hospitaliers dans le cadre de l'épidémie (décret du 14 mai dernier), sur la paye du mois de juin. Suivant certains critères de présence établis par le décret (cf article Oxygène n°10), **cette prime sera versée à tous les professionnels du Centre Hospitalier en service effectif pendant la crise**, sur les services sanitaires et transversaux. Les professionnels des EHPAD sont concernés par un autre décret à venir. Cette prime est une première reconnaissance de la mobilisation de chacun de vous dans cette crise.

Certains professionnels bénéficieront d'un niveau de prime plus élevé (40% du personnel de l'établissement), du fait de leur « implication dans la prise en charge de patients contaminés par le virus COVID-19 » ou de leur « mobilisation par les circonstances exceptionnelles d'exercice ». Or, chacun a dû s'adapter pendant cette crise et tous, nous pourrions estimer y prétendre. **Cette différence faite entre professionnels est regrettable, mais le décret ne permet pas de verser une somme intermédiaire identique pour tous. La limite d'une proportion d'agents donnée nous a contraints à faire des choix, non d'après le mérite personnel de chacun, mais d'après sa place dans le dispositif du plan blanc.** L'attribution de tel ou tel niveau de prime n'a donc pas de valeur absolue, mais repose sur une appréciation relative, sur une période donnée, d'un niveau de mobilisation. Trois niveaux, par cercles concentriques, ont été déterminés : 1. les agents ayant exercé dans des unités habilitées à recevoir des patients COVID ; 2. les soignants et médecins ayant exercé dans des unités non habilitées, mais ayant pris en charge des patients COVID de manière importante ; 3. Les équipes et agents des services support ayant directement contribué tout au long de la crise au fonctionnement des unités COVID. L'ensemble des équipes concernées est affiché de manière transparente (voir au verso), afin que chacun puisse percevoir au mieux la logique de répartition. Malgré tout, je comprends que ces différents degrés de prime peuvent décevoir certains d'entre vous qui se sont beaucoup impliqués. Tous les agents présents pendant la crise recevront une prime, quel qu'en soit le niveau.

Je tiens à renouveler mes remerciements sincères à chaque professionnel des trois établissements de la direction commune. Je vous invite à garder de cette crise cet esprit d'équipe, qui a permis de la traverser unis.

Jean-Paul QUILLET, Directeur

Les chiffres

Données CH Saumur le 10 juin

Séjours cumulés en unité covid : 411
Séjours cumulés en USC-covid : 83
Séjours cumulés en SSR-covid : 28
Passages cumulés aux urgences Covid : 995 soit
19 % des passages au total
Nombre de décès cumulés : 20

Personnels testés positifs sur la direction commune, au 10 juin : 75

Données régionales au 9 juin

Cas confirmés : 778
Patients hospitalisés : 295
Patients en réanimation : 14
Nombre de décès cumulés : 455
Nombre de retours à domicile cumulés : 1 874
Personnels COVID (testés ou possibles) : 1 387

Brèves

La conciergerie Happytal est de nouveau opérationnelle. Le comptoir (dans le hall) est ouvert de 9h à 13 h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi, dans le respect des mesures barrières.

Les discussions sont en cours cette semaine avec les représentants de **Café et Compagnie pour une reprise progressive de la cafétéria**. Nous vous tiendrons informés de la réouverture prochaine.

Le dispositif exceptionnel de télétravail sera levé à la date du vendredi 3 juillet, à 18h30. Au-delà de cette date, l'ensemble du travail effectif sera donc à effectuer sur site. Des modalités de mise en place du télétravail seront déterminées dans le cadre du projet social 2019-2023 avant la fin de l'année.

Liste complète des équipes bénéficiant de la prime exceptionnelle relevée à 1 500€

- **1^{er} cercle : unités et équipes ayant traité du COVID de manière régulière :**
 - Urgences – SMUR (dont admissionnistes et secrétaires médicales)
 - Unités COVID 1 et COVID 2 (soignants et médecins)
 - USC – USC (soignants et médecins)
 - SSR (soignants et médecins)
 - Imagerie (manipulateurs au scanner)
 - Brancardage et serre-files
 - Chambre Mortuaire
 - Equipe d'Hygiène
- **2^e cercle : équipes médico-soignantes ayant traité des patients COVID en-dehors des circuits COVID de manière particulièrement forte :**
 - Médecine Polyvalente Gériatrique
 - SSR 2 – Médecine Polyvalente à orientation neuro-pneumo
 - Médecine interne et de spécialités

⇒ *Condition 1^{er} et 2^e cercle : avoir exercé pendant 9 jours au moins dans ces unités ou équipes entre le 1^{er} mars et le 30 avril.*
- **3^e cercle : unités et équipes mobilisés par les circonstances exceptionnelles d'exercice de manière particulièrement forte :**
 - Cadres et praticiens hors unités COVID directement impliqués dans la gestion de la crise
 - Infirmière référentes de nuit et d'ordonnancement
 - Standard : agents de jour ayant effectué le filtrage des patients en journée
 - Stérilisation et tout personnel ayant fabriqué des masques et tabliers
 - Equipes logistiques : Magasin, Blanchisserie (équipe tri sale), Self
 - DRH, psychologues impliqués dans le dispositif d'écoute des personnels, médecine du travail
 - Equipes des services techniques et informatique
 - Certains personnels administratifs particulièrement impliqués dans la crise (hors équipe de direction)

En résumé, 816 personnels touchent une prime entre 250€ et 1500€ :

- 406 touchent la prime à 500€
- 410, la prime à 1500€ (40% du personnel)
- 21 personnels ont un abattement sur leur prime (soit des montants de 250€ ou 750€), d'après leurs absences pendant la crise.
- 81% des personnels touchant la prime à 1 500 € sont des soignants, médecins ou médico-techniques
- Montant total de la prime : 808 250 € brut.

Déménagements

L'UCA et l'UMA, installées pendant la crise au niveau des consultations externes ont déménagé au 2^e étage du bâtiment principal à leur emplacement habituel **vendredi 5 juin**. Cela a permis à ces unités de retrouver des capacités de prise en charge proche de la normale, compte tenu des règles de distanciation physique.

La médecine interne a déménagé jeudi 4 juin au 4^e étage du bâtiment principal, permettant de retrouver 5 lits supplémentaires.

Enfin, avec le déplacement de l'UHCD aux Urgences, **la cardiologie et l'UPUG ont entièrement rouvert (28 lits)**.

L'ensemble de ces déménagements va permettre de mieux répondre aux besoins d'hospitalisation et de prise en charge des patients programmés ou non et de faire baisser la tension qui a existé début juin sur les lits.

La pharmacie à l'épreuve du COVID

Dans la gestion du COVID, tout comme les autres services de l'établissement, la pharmacie s'est montrée réactive en adaptant ses activités en fonction des actualités organisationnelles mouvantes. Cela se concrétise et se traduit en quelques chiffres :

Le jour le plus long : car en s'ajoutant au projet en cours de fusion des dotations pharmacie de Gilles de Tyr, établi de longue date, il a fallu se mettre en ordre de marche et se lancer dans la « bataille » pour la création de 8 dotations (COVID 1 et 2, USC-COVID) et l'adaptation des dotations (UHCD, SSR COVID, Urgences COVID ...), le déménagement des trois unités de soins et l'adaptation du circuit de scannage.

Pendant la gestion de crise par le lavage quotidien de 30 modules vides, 4 chariots de transfert et des 4 armoires mobiles en provenance des services COVID, l'adaptation des dotations au plus près des consommations des spécialités pharmaceutiques, la réception ponctuelle des colis du laboratoire et de l'imagerie suite aux recommandations des transporteurs de ne pas faire entrer dans les établissements les chauffeurs-livreurs, le reconditionnement de 743 flacons de SHA.

Après la gestion de crise par le réaménagement des deux unités de soins, la gestion des retours des produits pharmaceutiques des unités COVID, le lavage des modules et chariots retournés des unités COVID

Ce qui reste à faire : la gestion des retours des spécialités pharmaceutiques de l'unité COVID 2, de l'USC-COVID.

Toute l'équipe de la pharmacie s'est fortement mobilisée pendant la crise (pharmaciens, préparatrices en pharmacie, cadre de santé, secrétaire, magasinier, agent de bio-nettoyage) et tient à souligner la bonne collaboration avec les services de stérilisation, d'imagerie, du laboratoire, des services techniques et bien sûr des services de soins.

L'équipe de la Pharmacie

Appel aux témoignages

Nous invitons chaque professionnel, chaque équipe souhaitant apporter un témoignage sur son vécu de la crise sanitaire à l'adresser au secrétariat de la DRH avant la fin du mois de juin. Ces témoignages peuvent être personnels ou collectifs, anonymes ou nominatifs et auront vocation à être rendus publics dans de prochains numéros d'Oxygène. Une manière de vous donner la parole et de croiser nos regards sur cet période exceptionnelle.